



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 27 mars 2025

Objet : Actualisation de l'information à l'assemblée délibérante concernant les mises à disposition de personnel au bénéfice du Centre d'Action Sociale

Date de la convocation : 21 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame MANGANO Angelina à madame FILIPPI Françoise ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame PIPERI Linda ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L512-6 à L512-17 ;

Vu le Décret du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux et notamment son article 1^{er} ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2024/01/FEV/26 en date du 22 février 2024 portant la prise d'acte des mises à disposition du personnel de la ville ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2024/01/DEC10 en date du 19 décembre 2024 portant approbation de la convention de financement pour l'accompagnement des personnes âgées (+ de 65 ans) en situation de précarité dans les Quartiers Prioritaires de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 24 mars 2025;

Considérant que l'organe délibérant doit être informé de la mise à disposition des agents faisant partie des effectifs de notre collectivité ;

Considérant les mises à dispositions sortantes de la Ville de Bastia s'effectuant toutes exclusivement à titre gratuit dans un souci de mutualisation et de rationalisation des coûts dans la gestion des services publics ;

Considérant les mises à disposition s'effectuant après accord obligatoire des intéressés et qu'elles doivent être prévues par convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil ;

Considérant la proposition d'actualiser ces mises à disposition ;

Considérant que dans le cadre du déploiement sur notre commune du dispositif "Bien Vieillir", le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour ambition de répondre aux enjeux du vieillissement de la population ;

Considérant que ces mesures nécessitent le recrutement de personnel par la voie de la mise à disposition.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article unique :

- **Prend acte** des mises à disposition des agents de notre collectivité au bénéfice du Centre Communal d'Action Social telles que figurant dans le tableau suivant :

Libelle Poste	Temps de travail	Cadre d'emplois	Date de début	Date de fin
Agent social chargé de l'animation sociale « CASA DI L'ANZIANI »	TC	Adjoints administratifs territoriaux	16/12/2023	15/12/2025
Animateur - CCAS Centre Social F. Marchetti	TC	Opérateurs ter. activités physiq.&sport.	20/08/2023	19/08/2025
Animateur(trice)	TC	Adjoints territoriaux d'animation	01/04/2024	31/03/2025
Agent d'entretien	TC	Adjoints techniques territoriaux	01/03/2025	28/02/2026
Responsable administratif et financier du centre social	TC	Attachés Territoriaux	20/12/2021	19/12/2025
Secrétaire - Brigade Verte	TC	Agents de maîtrise	01/03/2025	28/02/2026

		Territoriaux		
Agent de convivialité	TC	Agents de maîtrise Territoriaux	01/10/2023	31/08/2025
Agent d'entretien	TC	Adjointes techniques territoriaux	01/03/2025	28/02/2026
Agent d'Accueil CCAS	TC	Adjointes techniques territoriaux	21/02/2022	20/02/2026
Gestionnaire action sociale	TC	Adjointes administratifs territoriaux	01/09/2022	31/08/2025
Agent polyvalent pré accueil CCAS et secrétariat des assistantes sociales	TC	Agents sociaux territoriaux	01/02/2025	31/01/2026
AGENT DE RESTAURATION COLLECTIVE	TP 80.00%	Adjointes techniques territoriaux		
Directrice du CCAS	Temps partagé	Emplois fonctionnels administratifs	01/02/2022	31/12/2025
Assistant de direction	Temps partagé	Adjointes techniques territoriaux	01/09/2024	31/08/2025
ASSISTANT ADMINISTRATIF DU CHEF DE CENTRE	Temps partagé	Adjointes administratifs territoriaux		
Médecin en charge des PAI et des actions de vaccination	Temps partagé	Médecins territoriaux	01/09/2022	31/08/2025

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 01/04/2025

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.